



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3069

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bret

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécherresse, Mme Servien, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

**Conseil du 5 novembre 2018****Délibération n° 2018-3069**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire.

Le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6<sup>ème</sup> CPER, a fait l'objet d'une délibération du Conseil n° 2015-0658 du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise 3 grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Ce contrat mentionne également l'engagement financier de la Métropole sur le volet enseignement supérieur et recherche qui s'élève à 44,66 M€ (hors financement du Centre international de recherche sur le cancer-CIRC) sur 16 opérations qui répondent aux exigences suivantes :

- conforter la politique de structuration du site universitaire portée par l'Université de Lyon,
- renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment, par le biais des filières sciences de la vie et des cleantechs,
- renforcer la visibilité et la masse critique en termes de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (LyonTech la Doua et Charles Mérieux), et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,
- conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants.

Le présent rapport concerne l'opération CIRI, qui vise à regrouper géographiquement sur le Biodistrict Lyon Gerland, au sein de locaux adaptés, les équipes scientifiques du CIRI, actuellement dispersées et à permettre l'accueil de nouvelles équipes internationales.

**II - Objectifs du projet CIRI**

Le CIRI a été créé en 2013 sous tutelles de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), du Centre national de recherche scientifique (CNRS), de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon et de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Il compte un effectif de 360 personnes et regroupe 22 équipes de recherche derrière un objectif, la lutte contre les maladies infectieuses, 2<sup>ème</sup> cause de mortalité dans le monde, se positionnant ainsi comme un acteur majeur de la médecine de prévention et du traitement des maladies infectieuses.

Outre les équipes de recherche qui lui sont affiliées, le CIRI intègre également la structure fédérative de recherche (SFR) Biosciences, une unité de service (UMS3444/US8) qui regroupe 11 plateaux techniques au service de la communauté scientifique du campus Charles Mérieux et de la communauté nationale des chercheurs académiques ou industriels.

Pour l'heure, l'activité de recherche du CIRI est répartie sur 5 sites géographiques (hébergeurs : Université Claude Bernard Lyon 1, INSERM, ENS de Lyon, CNRS) :

- 3 implantations sur le Biodistrict Lyon Gerland : tour INSERM, ENS de Lyon site Monod et Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL),
- une implantation sur le campus Lyon santé est (domaine Laënnec la Buire),
- une implantation sur le campus Lyon Tech la Doua.

Ce projet a pour objectifs de :

- regrouper géographiquement sur le Biodistrict Lyon Gerland les équipes scientifiques du CIRI actuellement dispersées,
- accueillir de nouvelles équipes internationales sur le site (passage à 23 équipes à l'horizon 2020 pour un objectif, à terme, de 27 équipes au total),
- mettre aux normes les locaux pour des activités de recherche en infectiologie,
- développer des plateformes technologiques et favoriser l'accès de tous les personnels du CIRI aux 11 plateformes techniques de la SFR Biosciences.

Le CIRI, en s'implantant sur un même campus au sein du Biodistrict Lyon Gerland, a vocation à dépasser les frontières académiques de la recherche en infectiologie en lien étroit avec ses partenaires : l'Institut Pasteur, la Fondation Mérieux, les Hospices civils de Lyon, le Laboratoire d'excellence (LabEx) Ecofect et la Fondation FINOVI. Il investit pleinement le champ de l'innovation thérapeutique en relation avec des acteurs socio-économiques majeurs tels que l'Institut de recherche technologique (IRT) Bioaster et le pôle de compétitivité Lyonbiopôle.

Le projet immobilier de regroupement des équipes constitue donc une étape essentielle du développement du CIRI, et permettra au CIRI et à la SFR Biosciences de disposer des surfaces indispensables à l'accueil de nouvelles équipes et expérimentations.

Il s'inscrit également pleinement dans les objectifs du schéma de développement universitaire pour le campus Charles Mérieux et vient renforcer la dynamique du Biodistrict Lyon Gerland.

### **III - Modalités et calendrier de réalisation du projet CIRI**

Le site de l'Université Claude Bernard Lyon 1, situé dans le Biodistrict Lyon Gerland en face de l'IRT Bioaster, du laboratoire P4 et du futur CIRC, a été identifié pour accueillir le projet de regroupement du CIRI et de la SFR Biosciences.

Après l'analyse de différents scénarios, le choix de réalisation s'est porté sur une implantation du CIRI et de la SFR Biosciences dans le bâtiment Recherche existant après restructuration et extension. Le futur ensemble disposera ainsi de 5 154 m<sup>2</sup> de surface totale, dont environ 2 800 m<sup>2</sup> à construire.

D'ici 2021, ces nouveaux locaux permettront d'accueillir 9 équipes du CIRI ainsi qu'un plateau de biologie expérimentale et des plateaux techniques de la SFR Biosciences.

Une 2<sup>ème</sup> phase de travaux, non financée dans le présent CPER, sera nécessaire pour accueillir l'ensemble des équipes du centre de recherche estimées à 27 à l'horizon 2025.

Ce projet, coordonné par l'Université de Lyon et confié en maîtrise d'ouvrage à l'Université Claude Bernard Lyon 1, fait l'objet d'un financement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole et l'INSERM dans le cadre du CPER 2015-2020.

Le projet CIRI est engagé depuis 2015. Les études préalables ont été financées grâce à une 1<sup>ère</sup> subvention de 90 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes votée en octobre 2015. Le programme général du projet a ainsi été validé durant l'année 2017.

La maîtrise d'œuvre (D.A Architectes - Moon Safari Lyon - TEM Partners - Sigma Acoustique) a été désignée après consultation fin mai 2018.

Le démarrage des travaux est prévu mi-2019 pour une livraison à l'automne 2020.

**IV - Plan de financement global du projet CIRI**

Dépenses	Montant (€HT)	Recettes	Montant (€HT)
équipements	253 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	6 500 000
coûts immobiliers (rénovation et construction neuve)	14 500 000 <i>(8 800 000 € HT de coûts travaux en valeur juin 2017)</i>	Métropole de Lyon	5 500 000
		INSERM - immobilier	2 000 000
		INSERM - équipements	253 000
		Université Claude Bernard Lyon 1	500 000
<b>Total</b>	<b>14 753 000</b>	<b>Total</b>	<b>14 753 000</b>

À noter : un transfert de financement de 500 000 € de l'opération FLI2 (France Life Imaging est une infrastructure nationale en biologie et santé) à l'opération CIRI a été validé, en 2017, par l'ensemble des partenaires du CPER, portant ainsi l'enveloppe Métropole sur l'opération de 5 000 000 € à 5 500 000 €.

Eu égard à l'intérêt du projet et aux engagements de la Métropole dans le cadre du CPER 2015-2020, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 5 500 000 € au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour la réalisation des travaux de rénovation et de construction dans le cadre du projet CIRI ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

- a) - la participation de la Métropole au projet CIRI prévu dans le CPER 2015-2020,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 5 500 000 € au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1 dans le cadre du projet CIRI,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et l'Université Claude Bernard Lyon 1 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 : soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 5 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P03O7040 selon l'échéancier suivant :

- 3 000 000 € en 2019,
- 2 000 000 € en 2020,
- 500 000 € en 2021.

**4° - Le montant à payer** sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P03O7040 pour un montant de 5 500 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.**